

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 MAI 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du Vendredi 13 Mai 2022, s'est réuni le Jeudi 19 Mai 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES  
ARZON : Roland TABART  
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
BRANDIVY : Pascal HERISSON  
COLPO : Freddy JAHIER  
ELVEN : Gérard GICQUEL  
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)  
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
LE BONO : Yves DREVES  
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET (départ à 19h00)  
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE  
MONTERBLANC : Alban MOQUET  
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
PLOEREN : Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON  
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h30)  
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHÉC  
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS  
SENE : Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL  
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT  
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL  
TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE  
LE HEZO : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Anne TESSIER-PETARD  
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT à partir de 19h  
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET  
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN  
PLOEREN : Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD  
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO  
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS  
SENE : Sylvie SCULO Katy a donné pouvoir à CHATILLON-LEGALL

Affiché le 23/05/2022

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

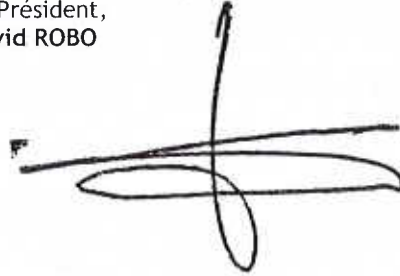
ID : 056-200067932-20220519-220519\_DEL34B-DE

**THEIX-NOYALO** : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO  
**VANNES** : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID  
**VANNES** : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique Jean  
**VANNES** : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Absents :

**MEUCON** : Pierrick MESSEGER

Le Président,  
**David ROBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and bottom, with a horizontal line crossing it in the middle.

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022**

***SPORTS ET LOISIRS***

**TARIFS - BASE DE LOISIRS DE L'ETANG DE LA FORET A BRANDIVY**

Madame Noëlle CHENOT présente le rapport suivant :

La base nautique de l'Etang de la Forêt à BRANDIVY, est un équipement communautaire dont la gestion est assurée en régie. Diverses activités y sont proposées dont le kayak et une embarcation à pédales.

L'accueil de groupes (scolaires, alsh et classes vertes) y est possible grâce à un bâtiment à proximité comprenant des sanitaires, des équipements de restauration et une salle d'une capacité de 100 personnes.

Il est proposé de revoir les tarifs qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

<b>Base de loisirs</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2022</b>
Scolaires GMVA	Gratuit
Autres Scolaires	5,00 € / élève
Scolaires formation secourisme GMVA	2,50 €
Scolaires formation secourisme hors GMVA	3,00 €
Journée d'intégration	556,00 €
½ journée groupe GMVA (alsh etc. ...)	7 €/pers
½ journée groupe hors GMVA (alsh etc...)	10 €/pers
½ journée matériel sans encadrement	5 € / pers
Nuitée base de loisirs groupe été	5 €/pers
<b>Classe verte (2 activités, 1 nuitée)</b>	<b>15 €/pers</b>
- deux activités	10 €
- nuitée	5 €
<b>Tyrolienne (2 passages)</b>	<b>6 €</b>

<b>Matériel nautique - location buvette</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2022</b>
Location kayak 1 place une heure	6,50 €
Location kayak 2 places une heure	9,00 €
Location Embarcation à pédales ½ heure	5,00 €

Buvette de l'étang	Tarifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Boissons canette 33 cl (sodas, jus de fruits)	2,50 €
Bouteille d'eau 50 cl	1,20 €
Boisson chaude (thé, café, chocolat))	1,20 €
Bière 33 cl	3,00 €
Paquet de chips, bonbons	0,80 €
Sucettes	0,40 €
Barre chocolatée (mars, snikers...)	1,20 €
Cône glacé	2,50 €
Glace standard	1,90 €
Glace à l'eau	1,50 €
Barre glacée	1,50 €
Maxi glace	2,80 €

Salle de l'étang	Tarifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
<b>Forfait Week-end</b>	
Location petite et grande salles	500 €
Location cuisine	150 €
<b>Jour de semaine</b>	
Location grande Salle	250 €
Location cuisine	100 €
<b>Divers</b>	
Caution	1 500 €
Location petite salle seule hors week-end (journée)	50 €
Forfait nettoyage	200 €
Association du territoire	-50 %

Vu les avis favorables du Bureau du 1<sup>er</sup> avril 2022 et de la Commission Attractivité et Services à la Population du 12 mai 2022, il vous est proposé :

- de valider les tarifs de la base nautique de l'étang de la Forêt à Brandivy, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**